

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.
- Additional comments /
Commentaires supplémentaires: Pagination continue.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



LORD DORCHESTER,

Commissaire de la Compagnie du Nord, 1774-1796.

LORD DORCHESTER

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 4

JUIN 1898

No 6

SAINTE-SOPHIE DE LÉVRARD

Sainte-Sophie de Lévrard rappelle le souvenir de l'ancien propriétaire de la seigneurie de Saint-Pierre les Becquets, Louis Lévrard, maître-canonnier, de Québec. Elle avait d'abord été concédée à Romain Becquet, notaire, mais comme il était mort sans remplir les conditions de la concession, elle fut annulée et concédée de nouveau à ses deux filles, Marie-Louise et Catherine-Angélique. Cette dernière devint la femme de Louis Lévrard.

Sainte-Sophie de Lévrard fut longtemps considérée comme mission desservie par le curé de Saint-Pierre les Becquets. Ce fut dans la maison de Jérémie Demers, demeurant près de la route du 5ème rang, que, le 30 septembre 1856, M. Bailey, curé de Saint-Pierre les Becquets, y célébra la première messe.

La chapelle actuelle date de 1874. Elle fut bénite le 18 octobre de la même année par M. E.-A. Gauvreau, premier curé de cette nouvelle paroisse. Cette chapelle a 71 pieds de longueur.

En 1873, il y avait dans la paroisse 100 feux et 655 âmes, dont 420 communicants. Le recensement de 1875 a donné 690 âmes dont 440 communicants. Donc déjà une augmentation de 65 âmes dans l'espace de deux années. La population actuelle est de 1260 âmes.

Curés : MM. E.-A. Gauvreau, 1874 ; J.-U. Tessier, 1874-1886 ; P.-G. Brunelle, curé actuel.

PHOGOR

LA PREMIÈRE MESSE EN LA NOUVELLE-FRANCE

Pour être plus précis, je pourrais dire—sans toutefois l'affirmer—que la première messe fut célébrée du temps de Jacques Cartier. Les textes, dira-t-on, sont obscurs, et les noms des aumôniers que l'on rencontre sur le rôle des équipages du navigateur malouin, prêtent le flanc à la discussion des paléographes. Et puis, était-ce bien la coutume, à cette époque, de recruter des prêtres pour ces voyages de découvertes ? Après bien des recherches, j'ai pu constater que, le 23 mars 1549, c'est-à-dire à l'époque où vécut le découvreur du Canada, Jacobo de Ibaceta, patron d'un navire équipé pour la pêche des terres neuves, demandait des ornements destinés au prêtre qui se trouvait à son bord, afin qu'il pût célébrer la messe au cours du voyage. (1)

Nous lisons, en outre, dans les *Excerpta Historica* que, le 8 avril 1504, un ministre anglais recevait une gratification de deux livres sterling, au moment de s'embarquer pour l'île nouvelle, c'est-à-dire Terre-Neuve.

Il suit donc de là que, du temps de Cartier, les équipages avaient quelquefois leurs aumôniers, et si le capitaine était un bon catholique, il ne pouvait négliger la présence d'un homme de Dieu pour affronter avec plus de confiance les périls de la mer.

Mais n'insistons pas davantage sur cette époque très reculée, car c'est de la première messe du temps

(1) Collection Vargas Ponce, cité par M. Duro dans son *Arca de Noé*.

de Champlain dont je veux entretenir les lecteurs des *Recherches Historiques*.

Si l'on s'en rapporte au texte même des *Voyages* de Champlain, il est assez juste de conclure que la première messe fut dite par un Récollet, sur les bords de la rivière des Prairies. Or, l'autorité de Champlain en la matière est la plus concluante, puisqu'il parle d'un fait dont il a été témoin. Cependant il ne dit pas que la messe fut *chantée* sur la pointe orientale de l'île de Montréal, le 24 juin 1615 ; mais, après avoir tout d'abord constaté ce qui eut lieu à cette occasion, après avoir rapporté l'admiration des sauvages pour les cérémonies du culte et les ornements sacerdotaux, il n'arrive qu'en second lieu à narrer ce qui se passe à Québec, les travaux relatifs à la petite chapelle provisoire du Père d'Olbeau et du Frère Pacifique du Plessis.

Ce témoignage ne suffirait pas toutefois à rassurer la foi des gens à conviction difficile. Ayons donc recours aux textes, afin d'arriver à un résultat plus satisfaisant.

Le Frère Sagard dit : " Le P. d'Olbeau y (à Québec) dit la première messe le 25 jour de juin de la même année (1615) et nos autres Religieux ensuite. "

Ce témoignage résout la question pour Québec, mais il ne prouve rien au sujet de la messe *chantée* à la rivière des Prairies.

Le P. d'Olbeau adressait, vers ce temps-là, une lettre à son ami le Père Didace David, dans laquelle il disait : Le 25 de juin, en l'absence du R. P. Commis-

saire, j'ai célébré la sainte messe, la première qui ait été dite en ce pays." (1)

Le *Mémoire* des Récollets de 1637 dit formellement que "la première messe qui fut jamais dite en la Nouvelle-France, fut célébrée par eux à la rivière des Prairies, et la seconde à Québec." (2)

Comme on le voit, le *Mémoire* contredit l'assertion du Père d'Olbeau, qui devait pourtant être bien renseigné. Cependant le bon Père a pu négliger ce détail, qui alors n'avait pas toute la valeur ni l'intérêt qu'on lui porte aujourd'hui.

La meilleure solution, d'après moi, se tire de l'analyse et de la confrontation des textes précités.

Prenant comme fait certain que la première messe fut célébrée à Québec le 25 juin 1615, nous sommes d'accord avec le Père d'Olbeau et le Frère Sagard.

Mais reste le témoignage de Champlain et le *Mémoire* des Récollets. Suivons bien Champlain dans son récit.

Après avoir raconté la cérémonie de la messe *chantée* à la rivière des Prairies, à laquelle il assistait à côté des Pères Jamet et le Caron, il dit qu'il partit pour Québec et y arriva le 26 juin. Or, comme la descente du fleuve de Montréal à Québec requérait au moins deux jours, il s'ensuit que la messe qu'il venait d'entendre avait dû être célébrée avant le 25 juin.

(1) Lettre citée par le Père LeClercq, *Premier Etablissement de la Foi*, I, 62-65.

(2) Archives de Versailles.

Nous croyons qu'il est difficile d'arriver à une conclusion différente. C'est aussi l'opinion de M. l'abbé Laverdière qui s'en rapporte plutôt au *Mémoire* de 1637 qu'à la lettre du Père d'Olbeau : " Il est vrai, dit-il, que le P. d'Olbeau affirme de son côté avoir dit à Québec la première messe qui ait été dite en ce pays, et il avait bien quelque raison de le croire, puisqu'il y avait si peu d'apparence que le P. le Caron fût rendu au Saut, ou qu'il se fût arrêté en chemin pour la dire. Cependant, tout bien considéré, il semble que le *Mémoire* a raison, et que la première messe dite en ce pays, depuis l'époque de Jacques Cartier, fut célébrée à la rivière des Prairies par le P. Commissaire, selon toutes les apparences, et la seconde à Québec, par le P. d'Olbeau." (1)

N.-E. DIONNE

(1) *Voyages* de Champlain, édition canadienne III, p. 10, n. 4.

UNE PRÉDICTION MYSTÉRIEUSE

" En face de l'île aux Grues, est un petit îlot appelé île au Canot. Là habitait seul, au commencement du siècle, un jeune et pauvre ménage. Une nuit que le mari était absent, la femme fut réveillée par les cris de son plus jeune enfant. Elle se lève, le prend dans ses bras, l'apaise en lui donnant son sein, et s'assit sur son lit en attendant qu'il s'endorme. La nuit était sombre ; la tempête grondait. Ses jeunes enfants dormaient d'un paisible sommeil ; elle seule veillait au milieu des ténébres. L'isolement dans lequel elle vivait, l'abandon où elle se trouvait, le triste avenir de sa nombreuse famille, se présentant alors à son esprit, elle se sentit le cœur pénétré de douleur et elle donna un libre cours à ses larmes. Tout à coup, une voix se fit entendre, et lui dit : Console-toi, deux de tes enfants seront prêtres, et l'un de ces deux prêtres sera évêque."

La prédiction mystérieuse s'accomplit car l'un des fils de la pauvre femme, Mgr Charles-François Baillargeon, mourut archevêque de Québec, un autre, M. Etienne Baillargeon, mourut curé de Saint-Nicolas. Un troisième, l'honorable Pierre Baillargeon, fut sénateur de la puissance du Canada.

P. G. R.

LA MESSE DU REVENANT (1)

J'ai déjà dit quelque part combien l'on remarquait de points de rapprochement entre nous et les Bretons de la Loire Supérieure, ceux que les Bretons du Morbihan—la vraie Bretagne bretonnante, celle-là—nomment avec une nuance de mépris les " Gallos ".

Un de ces points de rapprochement, c'est une similitude frappante, dans les récits populaires, entre leurs légendes et quelques-unes des nôtres.

Il n'y a pas à s'y tromper, elles portent évidemment le cachet d'une origine commune.

Tout le monde a lu dans le numéro unique d'une feuille publiée à Québec à l'occasion du congrès national de 1880, une vieille légende, racontée en vers par mon regretté confrère, M. Chauveau.

C'est celle d'un curé d'une de nos plus anciennes paroisses, mort depuis cent ans passés, et revenant tous les soirs, au coup de minuit, en habits sacerdotaux, pour dire une messe omise de son vivant, et forcé de remettre sans cesse au lendemain l'accomplissement de sa pénitence, faute de servant pour réciter les répons.

Une nuit, le hasard veut qu'un individu quelconque couche dans l'église et soit témoin de l'apparition.

Frappé de stupeur, il s'empresse d'aller rapporter le fait au curé de la paroisse qui le conjure de s'en-

(1) III, VII, 334.

fermer de nouveau dans l'église, et d'avoir le courage de dire les répons de cette messe macabre.

L'homme se dévoue, et sauve le malheureux prêtre des flammes du purgatoire.

Cette histoire, comme je viens de le dire, est populaire dans nos campagnes. On connaît la paroisse où elle est censée être arrivée, et l'on cite même le nom des héros qui y ont pris part.

Eh bien, laissez-moi vous répéter maintenant ce que j'ai entendu raconter en Bretagne.

A une demi-heure de marche du Pellerin, petit bourg situé sur la rive gauche de la Loire, à cinq lieues de Nantes, à peu près, se trouve une ancienne chapelle qu'on nomme la chapelle de Béthléem.

C'est une petite bâtisse carrée appartenant au style gothique de la première époque, et dont on fait remonter la fondation au temps des Croisés.

Elle est sise au bord de la grand'route qui circule ici en plein bois, entre un coteau couronné de grandes futaies, et un ravin qui se creuse en face, mystérieux et solitaire.

Au mur latéral du petit temple, dans une niche grillée, au-dessus d'une fontaine tarie, on a placé une madone en plâtre, devant laquelle les paysannes et les chevrières du voisinage ne manquent jamais de se signer en passant.

Sous l'ogive de la porte principale, il y a une claire voie qui permet de voir vaguement ce qui peut se passer à l'intérieur.

Dans le siècle dernier, le chemin royal ne suivait pas cette direction ; et c'est sa position isolée au mi-

lieu d'un bois, qui, sous la révolution, sauva l'humble sanctuaire du sort qu'on fit subir à toutes les églises des environs.

On prétend que cette chapelle fut construite par quelque châtelain ou châtelaine de l'endroit, au temps des Croisades, en accomplissement d'un vœu quelconque.

Vous concevez que l'imagination populaire n'a pas manqué de broder un peu là-dessus.

Il existe même un roman qui porte ce titre : La chapelle de Béthléem.

L'auteur, Mme d'Isole, me contait en riant que des antiquaires ou archéologues de Nantes s'étaient passionnés pour ce récit, étaient allés faire des fouilles sur les lieux, et prétendaient avoir retrouvé des restes de tombeaux et les traces d'un château qui n'avaient existé que dans le cerveau du romancier.

Et remarquez que ces savants tenaient l'auteur lui-même au courant de leurs découvertes avec un empressement...et des détails...

Si bien que l'écrivain finit par se demander un jour—comme le Marseillais qui avait annoncé l'apparition de la fameuse baleine—si par hasard il n'avait pas deviné juste.

Mais revenons à ma légende.

Voici ce qu'on m'a raconté :

Un certain jour de la Toussaint, une dame du Pellerin, qui voulait se trouver à Nantes de très bonne heure, le lendemain, pour faire ses dévotions du jour des morts, avait donné ordre à un cocher de venir la prendre à la pointe du jour.

Or il n'était pas encore minuit, que tous deux trottaient dans la direction de Nantes.

Le cocher avait pris les vagues clartés de la lune levante pour les premières lueurs du jour. Il avait éveillé la dame, et ils s'étaient mis en route.

De telle sorte qu'ils se trouvèrent à passer devant la chapelle de Béthléem à minuit juste.

A leur grande surprise, la chapelle était éclairée. Qu'est-ce que cela signifiait ?

On n'était pas entré là depuis des années ; il y avait du mystère pour sûr.

—Voudriez-vous aller voir ce qu'il y a ? demanda la dame à son cocher

—Ah ! dame, oui !

—Vous n'avez pas peur ?

—Ah ! dame, non !

En Bretagne on ne dit jamais ni oui ni non, sans le faire précéder du mot "dame". C'est de rigueur.

Toujours est-il que le cocher, en homme qui n'avait pas froid aux yeux, descendit de voiture, et se dirigea droit vers la porte de la chapelle, d'où—je l'ai dit plus haut—on pouvait inspecter l'intérieur.

Mais à peine avait-il collé pour quelques instants son œil à la vitre, que le pauvre homme tombait à genoux, puis remontait précipitamment en voiture en disant :

—Sauvons-nous !

Voici ce qu'il avait vu et entendu :

Au premier coup d'œil, à la lueur des cierges allumés sur l'autel, il avait aperçu un prêtre en chasu-

ble, debout aux pieds des degrés, et qui disait d'une voix plaintive et lugubre :

—“ Introibo ad altare Dei ! ”..

Trois fois le prêtre répéta ces premières paroles du service divin, en faisant une longue pose à chaque reprise.

La troisième fois, il attendit un peu plus longtemps, la tête penchée en avant comme sous le coup d'un accablement désespéré ; puis il se retourna lentement pour regarder autour de lui...

C'est à ce moment-là que le cocher était tombé à genoux, les cheveux dressés d'épouvante.

Ce prêtre avait une tête de mort !

En une seconde, la vision avait disparu, et l'intérieur de la chapelle était rentré dans les ténèbres.

Comme dans la légende canadienne, de retour chez lui, le cocher, tout abasourdi, alla rapporter à son curé ce dont il avait été témoin.

Le prêtre devint pensif.

—Aurais-tu le courage d'y retourner ? demandait-il après un instant de silence.

—Y retourner ?...ah ! mon Dieu !

—Pour sauver une âme du purgatoire ?

—Quand ?

—L'année prochaine, à pareille date et à pareille heure.

—Malheur !... et pourquoi faire ?

—Pour sauver cette âme en disant les répons de la messe.

—Je ne les sais pas.

—Je te les enseignerai.

Le pauvre homme accepta courageusement sa mission de dévouement.

L'année suivante, le soir de la Toussaint, à minuit, il était là, seul, debout dans la porte de la chapelle solitaire, tremblant de tous ses membres, mais résolu à tout braver pour l'amour de Dieu et du devoir.

Tout à coup la chapelle s'éclaira, le prêtre fantôme apparût dans la porte de la sacristie, et, le calice à la main, vint se placer en face de l'autel.

—“Introibo ad altare Dei!” dit-il de sa voix lugubre.

—“Ad Deum qui lætificat juventutem meam”, répondit une voix qui venait du fond de la chapelle.

C'était le brave cocher qui, dominant la peur, répondait courageusement à cette voix de l'autre monde.

Les deux voix alternèrent longtemps.

—“Dominus vobiscum!” disait le prêtre en tournant vers la nef sa bouche sans lèvres et ses yeux sans orbites.

—“Et cum spiritu tuo!” répondait l'autre voix toute tremblante d'émotion.

Et la messe continua ainsi jusqu'au bout.

Au moment de la bénédiction, le fantôme se retourna une dernière fois; la tête de mort hagarde et grimaçante avait disparu pour faire place à une figure vaguement lumineuse et empreinte d'un ineffable sourire.

Et le cocher, à genoux, entendit une voix aux intonations célestes, qui disait :

—J'étais condamné à venir ici tous les ans dans

la nuit de la Toussaint, jusqu'à ce qu'il se trouvât une âme charitable pour m'aider à dire une messe négligée par moi lorsque j'étais sur la terre. Il y a six cents ans cette nuit que mon châtement dure. Qui que vous soyez, je vous dois mon salut, soyez béni, vous et les vôtres, jusqu'à la septième génération !

Et faisant de la main une grande croix dans le vide, le prêtre ajouta :

—“ Benedicat vos omnipotens Deus, Pater et Filius et Spiritus Sanctus ! ”

Et, le dernier Evangile récité, la vision disparut.

Or, depuis cette époque, dit en concluant la personne qui me faisait ce récit, suivant la promesse du prêtre, la bénédiction du ciel a paru s'attacher tout spécialement à cette famille. Tous ses membres ont prospéré d'une façon particulière.

Maintenant croira qui voudra à cette légende.

En la racontant dans ses détails, j'ai voulu seulement signaler la curieuse ressemblance qui existe entre le récit breton et celui de M. Chauveau, ressemblance qui démontre que tous les deux, malgré leur localisation si différente, ont évidemment la même origine.

LOUIS FRÉCHETTE

UNE SUGGESTION

Depuis quelques semaines, les portraits de tous les maires et conseillers qui ont successivement administré la chose municipale à Lévis, ornent les murs de la salle des délibérations de l'hôtel de ville.

Pourquoi cette pratique ne se généraliserait-elle pas dans toutes les institutions publiques ? Quelle précieuse collection des figures de nos gouverneurs, de nos ministres, de nos juges, des maires et échevins des différentes villes de la Province, on aurait au bout d'un demi-siècle !

P.-G. R.

LA SEIGNEURIE DE LA PETITE-NATION (1)

Le 16 mai 1674, la compagnie des Indes Occidentales concédait à Mgr de Laval une étendue de terre de cinq lieues de front sur cinq lieues de profondeur, située " sur le grand fleuve Saint-Laurent, environ quarante-deux lieues au-dessus de Montréal, à prendre depuis le Sault de la Chaudière vulgairement appelé la Petite-Nation en descendant le fleuve sur le chemin des Outawas, tenant les dites cinq lieues de front sur la dite profondeur par devant à la dite Rivière des Outawas, etc. "

Cette seigneurie ainsi que la rivière de la Petite-Nation tirent leur nom d'une tribu algonquine qui a résidé dans ces parages. Ce nom fut aussi donné à la chute des Chaudières ; c'est ce qui explique l'erreur dans laquelle on est tombé en décrivant les limites de la seigneurie. Champlain nomme cette tribu (1613) Ouescharini. Ferland dit que les Algonquins l'appelaient Ouaouechkaïrini. (2)

M. Sulte explique (3) que l'Ottawa était encore, à cette époque, regardé comme le haut du Saint-Laurent et il ajoute que " la seigneurie de la Petite-Nation est voisine de celle de Grenville, une quinzaine de lieues plus bas que la Chaudière."

Aux termes de la concession, cette seigneurie est quitte et franche de tout droit de quint envers la Couronne.

(1) IV, IV, 447.

(2) Voir la note 56, p. 291, vol. V des *Relations des Jésuites*.

(3) *Histoire des Canadiens-français*, v. p. 37.

Par contrat passé devant Detroy et Carnot, notaires à Paris, le 12 avril 1680, ratifié devant Rageot, notaire à Québec, le 28 mai 1681, Mgr de Laval fit don de cette seigneurie aux Ecclésiastiques du séminaire de Québec.

Cette seigneurie fut la dernière concédée par la compagnie des Indes Occidentales; cette société ayant été supprimée par l'Edit du mois de décembre 1674. Par cet édit le roi confirme "les concessions accordées par les directeurs de la compagnie, leurs agents et procureurs."

Le 10 décembre 1682, le Séminaire fit remise de cette seigneurie à Mgr de Laval pour contribuer à l'établissement de son chapitre; mais l'évêque n'ayant pas accepté le don, le Séminaire en demeura le propriétaire.

Le séminaire de Québec en vendit les $2/5$, soit deux lieues de front sur cinq de profondeur à Joseph Papineau, notaire et arpenteur à Montréal, le 19 juin 1801, et, le 15 mars 1803, il lui cédait les $3/5$ restants.

M. Papineau fut admis à la foy et hommage pour son premier achat en 1802.

Le 18 mars 1803, il demanda à être admis à la même formalité pour sa deuxième acquisition, ce qui lui fut refusé. Sa requête ayant été transmise à M. Joseph Planté, greffier du papier terrier, celui-ci fit rapport comme suit : " Je certifie par le présent que le suppliant sus-nommé m'a exhibé et déduit les preuves de ses prétentions, conformément à la loi de ce pays. La seule difficulté apparente résulte de l'écrit de remise que le Séminaire a prétendu faire

le 10 décembre 1682, à l'Evêque de Québec pour contribuer à l'établissement de son chapitre ; mais nonobstant cet écrit, je suis d'opinion que le Séminaire n'a point perdu sa propriété de la partie de la seigneurie en question, parce qu'entr'autres raisons à ce contraire 1o Le chapitre n'a point accepté cette prétendue donation ; 2o Le chapitre n'avait pas le pouvoir d'acquérir ; 3o Il n'a pu non plus acquérir par aucune prescription (supposant qu'il aye possédé de fait) parce que l'incapacité d'acquérir emporte celle d'une possession capable de donner la propriété par la prescription qui est un moyen d'acquérir.

Pourquoi je suis d'avis qu'en par le suppliant payant les droits de sa mutation, il ne restera aucun empêchement légal à l'octroi de sa requête, et qu'il pourra être admis à la foy et hommage pour la portion de seigneurie par lui acquise du séminaire par contrat passé devant maître Têtu et son confrère, notaires à Québec, le 15 mars mil huit cent trois.

Québec, 29 avril 1803.

(Signé) Jh. PLANTÉ, G. P. T.

“ Cependant le procureur général ayant différé d'opinion, les deux rapports furent soumis à un comité du conseil qui fit rapport le 7 mai 1803, qu'il ne pouvait faire autrement que d'endosser celui du premier officier en loi de la couronne.

D'après M. L.-O. David, (1) M. Papineau aurait payé cette seigneurie en grande partie, en honoraires et services professionnels.

(1) *Les deux Papineau*, p. 33.

“ La Petite-Nation, à cette époque, dit M. David, c'était la solitude, la forêt, on s'y rendait dans de petits bateaux qu'on tirait à la cordelle à travers les rapides de Lachine et du Long-Sault, le plus souvent on se servait de canots d'écorce qui se prêtaient mieux au portage. Le trajet durait de huit à quinze jours ; on marchait toute la journée ; le soir, on allumait un grand feu, et, après avoir bien mangé, fumé plusieurs pipes et chanté toutes les bonnes vieilles chansons canadiennes, on couchait à la belle étoile.

Sur toute la rivière des Outaouais, on ne trouvait que deux colons, M. Ebenezer (1) Wright et M. Joseph Papineau.

M. Papineau s'établit dans l'île Aroussen ou à Rous-sin, sur l'Ottawa, presque en face de Montebello. On y voit encore les ruines de la maison qu'il y construisit.

Au bout de quelques années, il revint à Montréal où il résida jusqu'en 1834 ou 1835. ”

En 1809, M. Papineau vendit une partie de sa seigneurie, 160 arpents de front sur cinq lieues de profondeur, à M. Robert Fletcher ; mais ce dernier étant mort, en 1810, sans avoir pu remplir ses obligations, M. Papineau rentra en possession de sa propriété.

Joseph Papineau étant mort, le 8 juillet 1841, laissa cette seigneurie à son fils, Louis-Joseph. M. Louis-Joseph-Amédée Papineau, ci-devant protonotaire à Montréal, fils de ce dernier, en est le propriétaire actuel.

F.-J. AUDET

(1) N'est-ce pas Philémon qu'il a voulu dire ?

ÉTAIENT-ILS SOLDATS ?

Depuis que je travaille à me rendre compte de la manière dont les premiers habitants du Canada se sont recrutés en France, les localités d'où il sont venus, ce qu'ils y faisaient pour gagner leur vie, dans quels endroits du Canada ils se sont fixés, et ce qu'ils y faisaient, il m'a été impossible de trouver dix familles de soldats avant l'année 1675, date où l'émigration cessa presque complètement. Alors que devient la croyance à nos origines militaires ?

Nous savons que de 1632 à 1665 la colonie n'a pas eu de troupes pour la défendre et cela explique les massacres commis par les Iroquois. Le régiment de Carignan, arrivé en 1665, reparti en 1669, nous a laissé à peine quelques hommes. De 1670 à 1675, il est venu peut-être deux cents soldats mais pour le service des forts. Rien d'étonnant que je ne rencontre que des cultivateurs à mesure de la formation des groupes d'habitants. Sur quoi donc est basée la fameuse chanson :

Nos pères, sortis de la France,
Étaient l'élite des guerriers.

Nos pères, sortis de la France, étaient des paysans tout à fait étrangers à la carrière des armes.

Malheureusement, pour protéger le commerce de fourrures, on obligea les fils de ces cultivateurs à se constituer en milice et, de 1684 jusqu'à 1715, ensuite à diverses dates, puis de 1744 à 1760, on les employa contre les Iroquois, contre les Anglais, à faire des incursions militaires, des guerres désastreuses où leur bravoure se manifesta brillamment—mais ceux-là n'étaient point venus de France, ils étaient nés ici, et le rôle militaire qu'on leur imposa différait du tout au tout avec la culture des champs qui était la seule vocation de "nos pères sortis de la France".

BENJAMIN SULTE

RÉPONSES

Un navire espagnol à Québec en 1759. (III, II, 291.)—M. Bernier, commissaire des vivres, écrivait à M. de Bougainville, le 30 octobre 1759 :

“ Le vaisseau espagnol a eu deux coups de canon et a mouillé un peu au-dessus de la construction ; j'ignore encore quel sera son sort.”

Le 31 octobre, le général Murray note dans son *Journal* :

“ Ce soir le vaisseau espagnol est descendu le fleuve. Nos batteries ayant tiré, il a jeté l'ancre. Le capitaine est venu à terre ; il m'a raconté que son vaisseau s'était défoncé en touchant une roche en face de la Pointe-aux-Trembles et qu'une voie d'eau s'était déclarée. Il m'a demandé la permission de prendre la mer et de l'aide pour examiner son vaisseau parcequ'il fait beaucoup d'eau.”

Le lendemain, 1er novembre, Murray écrit :

“ En conséquence des représentations du capitaine espagnol, j'ai écrit à l'officier commandant nos vaisseaux, le capitaine Macartney, lui ordonnant de l'aider, autrement je vais être obligé de voir à la subsistance de l'équipage.”

Le 5 novembre, M. Bernier écrit de nouveau, à M. de Lévis cette fois :

“ Le vaisseau espagnol a touché si rudement à Saint-Augustin, qu'en arrivant ici il a été condamné ; sans quoi on l'aurait laissé aller sans molestation. On lui a donné vingt charpentiers pour essayer de le radouber, mais en vain ; M. Murray en est très fâché ; ces Espagnols lui sont à charge.”

Le soir, dans son *Journal*, Murray nous donne un peu plus de renseignements :

“ Aujourd'hui, le vaisseau espagnol, qu'on avait échoué pour réparer la voie d'eau, est tombé en pièces. Le capitaine et plusieurs marchands français, à

qui j'avais permis de faire route avec lui, m'ont demandé la permission de prendre un vaisseau marchand français à l'ancre dans le bas de la rivière ; je me suis rendu à leur demande avec d'autant plus de plaisir que je savais qu'ils auraient pu le prendre pendant la nuit et que je n'aurais pas été en mesure de les en empêcher."

C'est là tout ce que nous trouvons dans les documents du temps sur le vaisseau espagnol en question.

P. G. R.

L'île Oracointon et le fort Lévis. (III, II, 292.)
—L'île sur laquelle fut construit le fort Lévis a porté différents noms.

" Le 4 juillet (1759), lisons-nous dans le *Voyage au Canada* de J.-C. B (on nefons), je fus détaché de l'île aux Noix pour aller à Montréal prendre 12 pièces de canons et les conduire à l'île Lévis, la plus avancée des trois îles *aux galots*, laquelle île est située deux lieues avant d'arriver à la Galette (Prescott). Nous partîmes de Montréal le 12 juillet, nous passâmes les rapides à petite journée et arrivâmes à l'île Lévis le 24. Nous trouvâmes le fort à moitié construit par les soins de l'ingénieur nommé Desandrouins. Ce fort ne fut achevé qu'à la fin de septembre ; il fut construit en pièces de bois équarries l'épaisseur de six pieds revêtus de terre. Tandis que l'on était occupé à la construction du fort de Lévis, on y reçut la nouvelle de la prise de Québec."

Cette île a donc porté successivement les noms d'Oracointon, aux Galops, Lévis.

Quel nom porte-t-elle aujourd'hui ? Dans l'une des cartes du *Panoramic Guide of St-Laurence*, on la nomme *Gallop's Island* (p. 64). Cette dernière a deux sœurs assez rapprochées qui portent le même nom. Ce

sont bien là ces trois îles *aux Galops* dont la plus avancée, située à la tête des rapides du Saint-Laurent (rapide aux Galops), est à six milles au dessous de Prescott et sur laquelle fut bâtie le fort Lévis dont la garnison, composée de 333 hommes seulement, soutint un siège de neuf jours contre 10,000 Anglais, et après une honorable capitulation (25 août 1760) fut transportée à New-York d'abord et ensuite en France.

RACINE

Les bateaux à vapeur sur la rivière Saguenay.
(IV, I, 399.)—Je trouve dans la *Gazette de Québec* du 30 août 1842, le paragraphe suivant sur ce sujet :

“ Le bateau à vapeur *North America* est de retour de son voyage au Saguenay. Parti de Kamouraska ce matin à sept heures, il est arrivé à Québec à deux heures et demie de l'après-midi. Il a remonté le Saguenay avant-hier jusqu'à Chicoutimy, avec une cinquantaine de passagers, ayant laissé les autres en divers endroits sur la route. C'est la *première fois* qu'un bateau à vapeur est monté si haut dans cette rivière, et son apparition a dû faire une étrange impression sur les sauvages du poste. Les voyageurs au nombre d'une centaine, sont très satisfaits de leur excursion, qui a été favorisée par un temps magnifique. Un d'entre-eux a rapporté de Chicoutimy des échantillons de blé, froment, d'orge et d'avoine, presque mûrs et d'une luxuriance extraordinaire.”

Dans le No du 1er septembre suivant du même journal, on lit ce qui suit : “ *Une maison marchant sur l'eau*, est le nom que les sauvages montagnais du poste de Chicoutimi, qui n'avaient jamais vu de bateaux à vapeur, donnèrent au *North America*, lorsqu'il visita dimanche dernier ce poste, à environ 75 milles de l'embouchure du Saguenay. Ils s'enfuirent avec précipitation à la vue de ce prodige et l'agent de la

Compagnie de la Baie d'Hudson, chargé du poste, eut quelque peine à les ramener.”

Si ces extraits ne prouvent pas que ce soit là la première navigation faite avec des bateaux à vapeur sur le Saguenay, ils servent au moins à fixer la date de la première apparition de bateaux à vapeur à Chicoutimi.

PHILÉAS GAGNON

Denis Roberge, serviteur de Mgr de Laval. (IV, II, 411.)—Denis Roberge, fils de Jacques Roberge et d'Andrée Marchand, était originaire de Bayeux. Il fut toute sa vie l'homme de confiance de Mgr de Laval. “ Plein de l'esprit de son maître Bernières de Louvigny, il alla par zèle au Canada se donner à M. de Laval, et le servir jusqu'à sa mort.” (Latour, *Memoires sur la vie de M. de Laval*, p. 32). On le trouve un peu partout, dans les actes et les documents, mais surtout à la côte Beaupré, où il remplace très souvent son maître, et à l'île d'Orléans, où à la demande du prélat, il s'occupe des affaires du seigneur, M. Berthelot, qui lui donne pour cela 300 l. par année. Il se maria au Château-Richer, en 1667, avec une fille de Claude Aubert, greffier de la cour de Beaupré, devint marguillier de Québec en 1691, et mourut en 1709, un an après Mgr de Laval. Il était venu au Canada en 1661 avec M. Morel.

L'ABBÉ AUGUSTE GOSSELIN

“ Nos institutions, notre langue et nos lois. ” (IV, II, 417.)—Le protonotaire Joseph-François Perreault, qu'on a surnommé le “ père de l'éducation du peuple canadien ”, était attaché à la nationalité canadienne et préoccupé de sa prospérité et de son avenir. Chez lui, ce sentiment n'était pas vague, comme on le voit trop souvent, mais raisonné.

Il publia, en 1832, le traité intitulé : “ Moyens de

conserver nos institutions, notre langue et nos lois.”

Si bien que, lorsque la Société nationale Saint-Jean-Baptiste fut établie à Québec, en 1844, elle puisa là sa devise. Elle rendait ainsi hommage à la mémoire d'un Canadien-français animé du plus pur patriotisme, qui venait d'expirer.

Peut-être ne saisit-on pas aujourd'hui toute la portée de cette devise et l'étendue de ces expressions, *nos institutions, notre langue et nos lois*, dans le sens que M. Perrault y attachait.

Il nous semble que nous oublions que nos anciens usages et les bonnes coutumes de nos pères forment une partie intégrante de ces mêmes institutions. A-t-on bien conservé leurs manières dignes, simples et naturelles, qu'ils cultivaient avec soin ? Avons-nous cette belle urbanité, toujours constante, qui savait plaire en se rendant agréable ? Gardons-nous cette tenue de bon ton qui attire le respect ? En un mot, pouvons-nous affirmer que nous avons encore ce qu'on appelle la politesse française ?

Et, quant au langage, peut-on dire que nous parlons correctement notre langue, du moins aussi bien que nos aïeux nous l'ont laissée ? En dépit de tous les chauvins, nous sommes obligés d'avouer qu'à part d'assez rares exceptions, nous sommes souvent en défaut, tant sur les règles de la grammaire que sur celles de la prononciation.

L'habitude fait qu'on n'y porte pas assez d'attention. Nous avons entendu, à ce sujet, une réflexion juste d'un enfant du sol, qui s'était étudié à perfectionner son idiome français à l'étranger, et qui remarquait nos fautes fréquentes de langage : “ Vous voulez, disait-il, conserver votre langue, mais apprenez d'abord à la parler.”

N'est-ce pas là, en effet, un des objets principaux de notre instruction publique ?

P.-B. CASGRAIN

La trahison de Denonville. (IV, III, 424.)—On a beaucoup épilogué sur la *trahison* du gouverneur Denonville et de l'intendant Champigny qui, en 1687, après avoir invité les Iroquois à un grand banquet au fort Frontenac, les firent prisonniers et les envoyèrent servir sur les galères du roi en France. Mais en agissant ainsi Denonville et Champigny n'étaient-ils pas les humbles exécuteurs des ordres reçus de France même ?

Je n'ai pas lu les lettres de Louis XIV ou de son ministre à Denonville et à Champigny, leur ordonnant de faire des prisonniers iroquois. J'ai cependant devant moi en ce moment copie d'une lettre inédite de Louis XIV au gouverneur de la Barre lui enjoignant de s'emparer d'autant d'Iroquois que possible pour servir sur ses galères. Lisez plutôt :

“ Comme il importe au bien de mon service de diminuer autant qu'il se pourra le nombre des Iroquois, et que d'ailleurs ces sauvages qui sont forts et robustes serviront utilement sur mes galères, je veux que vous fassiez tout ce qui sera possible pour en faire un grand nombre prisonniers de guerre, et que vous les fassiez embarquer par toutes les occasions qui se présenteront pour les faire passer en France.”

Ce que Louis XIV ordonnait au gouverneur de la Barre n'aurait-il pas pu le commander également à son successeur, le marquis de Denonville ?

R. P.

Le lieu des séances du Conseil Souverain. (IV, IV, 432.)—Chacun sait que le Palais de Justice de Québec est érigé sur un terrain occupé autrefois par la Sénéchaussée. Il est bon cependant de faire remarquer que l'antique tribunal judiciaire que ce dernier nom rappelle ne fut pas tout d'abord installé à cet endroit. D'après une carte intitulée : “ Plan du

haut et du bas de Québec en 1660," il appert que la Sénéchaussée était, à cette date, (1660), au pied du "Mont Carmel" vers la partie nord-est du jardin du Fort actuel. Ce ne fut qu'un peu plus tard que la Sénéchaussée fut transférée dans un bâtiment érigé sur l'emplacement occupé aujourd'hui par le Palais de Justice.

Le Conseil Souverain, crée par édit royal du mois d'avril 1663, fut établi à Québec le 18 septembre de la même année.

Où ses premières réunions furent-elles tenues ?

On voit par les délibérations du 5 décembre de l'année 1663, que le Conseil siégeait alors dans une chambre fournie par Jean LeVasseur, huissier "la maison dicte le *Pallais*" étant en réparation. On lit aussi ce qui suit dans les délibérations du Conseil Souverain du 25 juin 1665 : "Le Conseil, attendu que le *Pallais* est réservé et qu'on y travaille incessamment pour loger Monseigneur de Tracy, a ordonné qu'affiches seront mises pour faire savoir à tous que le Conseil se tiendra aux jours ordinaires dans la maison de Lavigne, huissier, où il se tenait cy-devant."

M. Chauveau, après avoir fait mention de cette délibération du 25 juin 1665, ajoute : "..... Quel était ce palais ? Où était-il situé ?" (*Notice sur la publication des registres du Conseil Souverain et du Conseil Supérieur de Québec.*)

Je trouve la réponse à cette dernière question dans une carte de Québec conservée à l'Université Laval, et intitulée : "Véritable plan de Québec, comme il est en 1664, et la fortification que l'on puisse y faire." Le Palais y est indiqué comme étant érigé sur l'emplacement situé à l'encoignure de la Place d'Armes et de la rue Saint-Louis, l'emplacement du Palais de Justice actuel, par conséquent,

On sait que, sous le premier gouvernement du comte de Frontenac, la "brasserie" établie par

Jean Talon, et terminée en 1671, au pied du coteau Sainte-Geneviève (extrémité nord-est de la rue Saint-Vallier), servit à diverses fins du gouvernement civil de la colonie. L'intendant en fit son habitation, et le Conseil Supérieur y tint ses séances. Ce bâtiment fut détruit par un incendie au mois de janvier 1713 (dans la nuit du 5 au 6), et ce fut sur ses ruines que l'on érigea l'édifice somptueux du Palais de l'intendant, qui fut presque entièrement démoli et brûlé dans le bombardement de 1759. C'est dans ce palais qu'était administrée la justice à Québec durant la dernière période du régime français. Le peu qui reste aujourd'hui de l'ancien Palais de l'Intendant est occupé par une brasserie (établissement Boswell) : l'emplacement du célèbre édifice est donc retourné à sa destination primitive.

ERNEST GAGNON

La dernière baronnie canadienne. (IV, IV, 436.)—M. Charles-Colmore Grant descend des barons de Longueuil du Canada. C'est à ce titre qu'il est encore aujourd'hui propriétaire des rentes seigneuriales de la baronnie de Longueuil. Son fondé de pouvoir à Montréal est M. Marler, N. P.

La baronnie de Longueuil fut érigée par lettres patentes du 26 janvier 1700, et le titre de baron fut conféré, à cette même date, à Charles LeMoyne de Longueuil. Cette famille avait été antérieurement anoblie, en 1668. Ses titres furent enregistrés au Conseil Supérieur de Québec, le 26 février 1725.

Ces lettres patentes étaient accordées "à Charles LeMoyne, à ses enfants, successeurs, ayans-cause, et les descendants d'iceux en légitime mariage".

Voici la filiation des droits à la baronnie de Longueuil après les LeMoyne.

Charles LeMoyne, dernier baron canadien de ce nom, mourut sur le champ de bataille en 1755, et

quelques mois après, sa femme donna naissance à deux filles jumelles. Marie Joseph-Charles, l'aînée, hérita du titre de son père.

Le frère puîné du dernier baron revendiqua le titre pour lui-même, mais après consultation avec les plus fortes lumières du barreau de Paris, la poursuite fut abandonnée, et la fille aînée du baron défunt conserva le titre de baronne de Longueuil.

En 1781, Marie-Joseph-Charles LeMoyne, baronne de Longueuil, épousa à Québec, David-Alexander Grant, capitaine au 84^{ième} Régiment de Sa Majesté. De ce mariage naquit un fils Charles-William Grant, qui engendra James-Irvine Grant, lequel engendra Charles-Colmore Grant dont il est maintenant question.

Le père de ce dernier mourut à Pau, France, le 26 février 1879. On l'appelait généralement le baron Grant tout court.

Les faits ci-dessus ayant été prouvés à la satisfaction du gouvernement britannique, la Reine a reconnu le droit de M. Charles-Colmore Grant au titre de baron de Longueuil.

La *Gazette du Canada* nous l'apprenait en ces termes, en janvier 1881 :

“ Il a gracieusement plû à la Reine de reconnaître le droit de Charles-Colmore Grant, Ecuyer, au titre de Baron de Longueuil, dans la Province de Québec, Canada.

“ Ce titre fut conféré à son ancêtre, Charles LeMoyne, par lettres patentes de noblesse, datées par le roi Louis XIV en l'année 1700”.

Cet avis n'a pas été formulé pour flatter beaucoup M. Charles-Colmore Grant ; toutefois il a sa valeur pour nous, étant la reconnaissance de services rendus à la France et à notre colonie, par son ancêtre Charles LeMoyne de Longueuil, services que Louis XIV récompensa par la création et la concession

d'une baronnie canadienne, avec titre de baron, en sa faveur.

Ce titre et cette reconnaissance n'étaient pas des clefs pour ouvrir les portes de la chambre des lords, à M. Charles-Colmore Grant.

M. Grant a toujours été plus ou moins étranger à la province de Québec. Il demeurait à Kingston, Ontario, avant d'aller résider en Angleterre. Ses frères sont établis à Pau, France, depuis longtemps.

Plusieurs instances avaient été faites auprès du gouvernement anglais, par le père et le fils pour faire reconnaître ce titre. Plusieurs avocats s'y étaient intéressés sans succès. Je crois que le dernier fut feu l'honorable juge Thomas-J.-J. Loranger qui a réussi. C'est un droit basé sur les conditions du traité de cession.

RAPHAEL BELLEMARE

Outaoua. (IV, IV, 437.)—Ceux qui ont inventé l'orthographe *Outaouais* ne se sont pas donné la peine d'étudier les auteurs du dix-septième siècle, familiers avec la nation des Outaouas et les peuples qui l'entouraient.

Les *Relations* des Jésuites, le *Journal* de ces Pères, le Conseil Souverain de Québec, la Mère de l'Incarnation, Nicolas Perrot, Dollier de Casson, La Potherie mettent : Ondataouaouat, Outaouak, Ondata8a8ak, 8ta8ak, 8ta8at, 8ta8au, Outaouak, Outaoua, ce qui enlève toute idée d'une terminaison en "ais."

La première trace qui je rencontre de l'épellation *Outaouais* paraît avoir été inspirée par M. Jacques Viger. Il n'a rien à nous montrer pour justifier cette manière de prononcer le son final du nom Ondataouat.

Ondataouat signifie, en langue huronne : les *Gens des Bois*, parce que les sauvages en question demeuraient dans un pays de forêts, tandis que les Hurons

plaçaient leurs villages dans les plaines défrichées.

La nation des Outaouas parlait l'algonquin. Nous ne savons pas comment elle se nommait elle-même.

Champlain les appelle *Cheveux-Relevés* à cause de la façon d'arranger leur chevelure. Cela n'a aucun rapport avec le sens du terme Ondataouat, Ondatahouat, Outaoua, Outaouak.

Ottawa est incorrect puisqu'il faut *Outaoua*.

BENJAMIN SULTE

Les premiers franc-maçons canadiens. (IV, IV, 441.)—J'ai eu la bonne fortune, en feuilletant de vieux almanachs canadiens, de retrouver sinon les premières traces du moins les commencements de cette formidable société secrète dont les tendances ont si justement alarmé l'Eglise catholique, qui devait plus tard la condamner en termes si formels. Je veux parler de la franc-maçonnerie. Il est même fait mention de cette secte dans le premier numéro de la série des almanachs de Brown—ce qui ne veut pas dire toutefois que l'installation de cette société dans notre pays ne remonte pas au delà de cette date.

La franc-maçonnerie est d'importation anglaise et ce sont les régiments anglais venus ici après la cession du Canada qui ont dû l'y transplanter. En 1780, l'organisation de cette société était déjà quasi parfaite, et comptait un état-major assez considérable. Brown en fait le relevé qui suit :

“ The ancient and honorable Society of Free and Accepted Masons in Canada :

Grand officer : the Honorable Brother John Collins, Esq., Grand Master ; Brother Thomas Aylwin, Esq., Deputy Gr. M. ; Brother James Thompson, Brother H.-A. Kennedy, Grand Wardens ; Brother Chs Grant, Esq., Brother Lauchlin Smith, Grand Treasurers ; Brother James Tanswell, Grand Secre-

tary ; Brother John Ross, Brother W. Ritchie, Grand Deacons ; Brother John Hill, Grand Sword bearer ; Rev. Brother Geo. Henry, Grand Chapelain ; Brother Richard McNeil, Deputy Grand Master at Montreal.

La *Grande Loge* se réunissait le 1er lundi de mars, juin, septembre et décembre à la maison de Frère Bacon.

Les autres loges étaient : Merchants Lodge No. 1 ; St. Andrew's Lodge, No. 2 ; St-Patrick's Lodge, No. 3 ; Anbalt Zum Temple Lodge, No. 12 ; St-Paul Lodge, No. 10, à Montréal ; King's Lodge, No. 8, dans le 8e régiment ; Union Lodge, No. 1, à Détroit ; St-George Lodge, No. 108, dans le 31e régiment ; Lodge, No. 195, dans le 8e régiment ; Lodge, No. 236, dans le 53e régiment.

Jusqu'en 1819, des noms anglais seulement figurent dans la liste des officiers, mais à partir de cette date, bon nombre de nos nationaux se font inscrire sur les registres des loges et arrivent même à remplir les fonctions les plus importantes.

La franc-maçonnerie était-elle considérée au pays, à l'époque dont nous nous occupons, comme une simple institution de bienfaisance, ou possédait-elle déjà le caractère anti-religieux qui devait amener sa condamnation, c'est que je ne saurais affirmer.

L'almanach de Brown se renferme sur ce point, dans une réserve qui ne laisse place à aucune supposition.

Ce qui est mieux établi c'est que la franc-maçonnerie avait un pied à terre à Québec et c'est probablement ici que se trouvait son principal champ d'opérations. Voici, au reste, les noms des Canadiens-français qui occupaient les plus hauts degrés dans la Grande Loge du Bas-Canada :

Le Très-Vénérable Claude Dénéchau ; Jos.-Frs.-Xavier Perrault, Grand Warden ; Pierre Doucet,

Grand Trésorier ; Louis Plamondon ; Chs. Chevalier de Tonnancour ; Thomas-C. Oliva.

La même loge renfermait onze Anglais, ayant divers grades.

Au-dessous de cette loge et sous sa juridiction se trouvait vingt-cinq autres loges disséminées dans le pays. Québec avait pour son compte deux loges placées sous la dépendance de la Grande Loge : la loge Sussex et celle des *Frères Canadiens*.

EUGENE ROUILLARD

Lord Howick. (IV, V, 449.)—La paroisse, ou plutôt le canton de Howick, dans le comté de Château-guay, fut nommé ainsi en l'honneur de lord Howick, sous-secrétaire d'État pour les colonies en 1830. C'est lord Howick qui fit adopter par les Communes d'Angleterre l'acte qui accordait à l'Assemblée Législative du Bas-Canada, le contrôle de ses revenus.

P. G. R.

Le "Voyage en Angleterre et en France" de F.-X. Garneau. (IV, V, 451.)—Le récit du voyage fait par notre historien national, F.-X. Garneau, en Angleterre et en France, dans les années 1831, 1832 et 1833, parut d'abord dans le *Journal de Québec*. En 1855, Garneau le reproduisit dans un petit volume de 250 pages ; mais dans un accès de découragement il fit détruire presque toute l'édition. Il n'en resta que sept ou huit exemplaires.

Le Foyer Canadien en a reproduit une partie.

Bibaud, dans son *Panthéon Canadien*, dit : " Garneau publia un récit de ses voyages en Angleterre et en France dans les années 1831, 1832 et 1833. Cet ouvrage publié à Québec en 1855 fut supprimé après l'impression. "

J'ai dans ma bibliothèque un petit volume intitulé : *Voyages de F.-X. Garneau*. Il a été publié en 1881 par l'éditeur Léger Brousseau, de Québec.

L'ABBÉ CHS.-E. MAILHOT

QUESTIONS

464—M. de Gaspé nous apprend, dans ses *Anciens Canadiens*, que l'abbé Louis de Beaujeu, qui fut confesseur ordinaire de l'infortuné Louis XVI, était le frère du héros de la Monongahéla. D'un autre côté, dans son *Dictionnaire généalogique*, Mgr Tanguay ne nous parle que d'un Louis de Beaujeu et il le fait mourir très jeune. M. de Gaspé ne se serait-il pas trompé ?

ABB.

465—Le traité de 1763 nous garantit-il l'usage officiel de la langue française ?

P.

466—Quelle est l'origine du drapeau étoilé des Etats-Unis ?

R.

467—L. P. Aubry ou Aubéry, chanté par Chateaubriand, dans son *Atala*, n'était-il pas Canadien ?

ROM.

468—Pouvez-vous me donner la liste des lieutenants-gouverneurs du Haut-Canada depuis 1791 jusqu'à la Confédération ?

ONT.

469—Depuis que la guerre est déclarée entre l'Espagne et les Etats-Unis on a souvent parlé de la *doctrine Monroe*. Quelle est cette fameuse doctrine du président Monroe ?

AMER.

470—Sait-on d'une manière certaine où et à quelle date est né le père jésuite Jean de Brébeuf, martyrisé par les Iroquois en 1649. Les historiens du martyr varient beaucoup sur ces sujets ?

XXX

471—Y a-t-il eu deux missionnaires du nom de Dolbeau dans la Nouvelle-France ? En 1615, le père Jean Dolbeau, récollet, arrive à Québec. En

1643, un père Dolbeau périt en se rendant de Miscou en France.

XXX.

472—Dans le recensement de 1851-52, nous voyons que le grain est mesuré par boisseau. Ces boisseaux ne seraient-ils pas plutôt des minots ? Si non, les chiffres sont souvent loin d'être aussi élevés qu'ils le devraient être. Nos cultivateurs, même alors, devaient bien plus connaître le minot que le boisseau.

AGER.

473—René Rohault, fondateur du collège des Jésuites de Québec, est-il venu dans la Nouvelle-France ?

S-J.

474—Connait-on le nom de baptême du capitaine Paradis qui, en 1711, sauva l'amiral Hovenden Walker du naufrage ? Était-il Canadien ou Français ?

CUR.

475—Où fut inhumé le traître Jacques Michel, vice-amiral de la flotte de Kerth, qui mourut à Tadoussac en 1629, à la suite d'une orgie ?

R.

476—Le P. Biard, premier missionnaire jésuite de l'Acadie, est-il le P. Pierre Biard bien connu en France par ses nombreux ouvrages ?

C. R.

477—Le 13 novembre 1681, l'intendant Duchesneau, se plaignant de Frontenac, écrivait :

“ Il a fait subir la prison à mon fils écolier de seize à dix-sept ans, pendant un mois, sans avoir eu la liberté de prendre l'air dans la cour du Fort, où il était détenu, ce qui a paru si rude et si injuste, que tout le pays en a été dans le dernier étonnement...”

Peut-on me dire pourquoi Frontenac avait emprisonné le fils de l'intendant Duchesneau ?

CURIEUX